

ETATS DES SERVICES MILITAIRES DE 1800 A 1870

Pour obtenir la classe dont fait partie un conscrit, ajouter 20 ans à la date de naissance (21 ans s'il s'agit d'un fils d'étranger né en France).

Le recrutement se faisait sur la base du tirage au sort. Chaque canton devait fournir un certain nombre d'appelés, en proportion de sa population. Les jeunes gens tiraient au sort un numéro dans une urne. Ceux qui tiraient les numéros 1 et suivants étaient versés au contingent, à l'exception de ceux exemptés ou dispensés, jusqu'à ce que le nombre d'appelés du canton soit atteint.

Les listes de tirage au sort annotées des décisions du conseil de révision (1 R 339-463) permettent de savoir si un conscrit a été immédiatement libéré (pour avoir tiré au sort un numéro élevé), exempté ou compris au contingent. Si un jeune homme libéré a demandé à servir comme remplaçant d'un autre conscrit, l'information est mentionnée dans la colonne « observations ».

Il est difficile de savoir dans quel régiment un conscrit a servi. Les registres matricules, qui permettraient de retrouver les affectations successives d'un militaire, n'existent plus. Pour éventuellement connaître le régiment d'incorporation, on peut consulter 1 R 63 (conscrits de la classe 1806), 1 R 50, 63 et 66 (classe 1807), 1 R 63, 66 et 69 (classe 1808), 1 R 63, 65-66 et 69 (classe 1809), 1 R 51, 65-66 et 69 (classe 1810), 1 R 52, 65-66 et 69 (classe 1811), 1 R 53, 58, 62, 65-66, 68-69 (classe 1812), 1 R 59 et 69 (classe 1813), 1 R 60 et 69 (classe 1814). Les listes du contingent pour les classes 1816 à 1870 (1 R 464-520) indiquent parfois la date et le régiment d'incorporation. On peut également consulter les liasses 1 R 338 (pour les classes 1826 et 1851 à 1863), 1 R 798-804 (pour les classes 1864 à 1870) et 1 R 817 (pour les jeunes gens ayant contracté un engagement volontaire entre 1867 et 1870).

Les soldats ayant servi pendant la **Révolution** et le **Premier Empire** qui étaient encore en vie en 1849 ont pu demander un secours viager ou une pension viagère. Ils ont indiqué dans leur demande leurs états de services. Ces dossiers sont classés dans l'ordre alphabétique des noms sous les cotes 3 R 47-82. Les mêmes soldats encore vivants en 1857 obtenaient la médaille de Sainte-Hélène : voir 3 R 95-136 ou le site www.stehelene.org. La liste des soldats ayant servi entre 1792 et 1815 encore en vie en 1857 (cote : 3 R 95) a été saisie dans l'ordre alphabétique des noms par Claude DENNU (voir Ms 1060). Voir aussi la publication d'Alain ECKES : *Les survivants haut-rhinois des armées napoléoniennes* (cote : A 378/4).

Les combattants de la **guerre de 1870/71** encore en vie et domiciliés dans le Haut-Rhin en 1911 ont pu demander la médaille commémorative de la guerre de 1870/71. Les dossiers (cotés 8 AL 1/1528-1530) indiquent le régiment dans lequel ils ont servi. Ceux encore en vie et domiciliés dans le Haut-Rhin en 1928 ont pu demander la carte du combattant : voir 17 AL 2/11-20.

Illustration : 1 R 422. Listes de tirage au sort. Classe 1857. Arrondissement de Colmar (extrait)

N ^o dans le tirage	Noms			Commune à laquelle appartient les jeunes gens	N ^o de l'inscription sur le tableau de recensement rectificatif	1 ^o Date et lieu de naissance et résidence personnelle des jeunes gens	2 ^o Noms, Prénoms et domicile des pères et mères	Taille des jeunes gens	Degré d'instruction des jeunes gens	Motifs d'exemption ou de déduction que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le conseil de révision	Décisions		
	1 ^o Nom de famille	2 ^o Prénoms ou noms de baptême	3 ^o Surnoms								Profession	1 ^o Indication des motifs	2 ^o Observations du Sous-Préfet
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.			
1375 31	1 ^o Henry 2 ^o Jean 3 ^o Baptiste	journalier	Grossenbühl	4	né le 11 juillet 1837 à Grossenbühl canton de département de résidant à canton de département de fils de feu Jean Georges et d'Anne Marie Schell communes à Grossenbühl	1. Mètre 77 Mollmet	1 1	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	Compis	1 R 422 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DU HAUT-RHIN	
32	1 ^o Hild 2 ^o Georges 3 ^o	menuisier	Ardebsheim	3	né le 17 février 1837 à Ardebsheim canton de département de résidant à canton de département de fils de André et d'Anne Marie Obrecht communes à Ardebsheim	1. Mètre 84 Mollmet	1 1-2	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	exempté	1 ^o libre au service en congé renouvelable	
1376 33	1 ^o Carl 2 ^o Philippe 3 ^o	charbon	Sundhoffen	16	né le 14 avril 1837 à Sundhoffen canton de département de résidant à canton de département de fils de Georges et d'Anne Marie Gacken communes à Sundhoffen	1. Mètre 71 Mollmet	1 1-2	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	Compis		
34	1 ^o Sombach 2 ^o Georges 3 ^o	maçon	Helsheim	6	né le 8 glus 1837 à Helsheim canton de département de résidant à canton de département de fils de feu George et d'Anne Marie communes à Helsheim	1. Mètre 48 Mollmet	1 1	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	1 ^o 2 ^o	exempté	1 ^o orphelin de père 2 ^o et d. mère	

ETATS DES SERVICES MILITAIRES DE 1871 A 1914

Le Haut-Rhin étant annexé de droit à l'Allemagne, la majorité des Haut-Rhinois en âge de faire leur service militaire l'ont fait dans l'armée allemande.

Les conscrits passaient devant le conseil de révision à l'âge de 20 ans. Le conseil pouvait suspendre sa décision ; dans ce cas, le conscrit repassait devant le conseil l'année suivante. Le conseil pouvait encore une fois reporter sa décision ; dans ce cas, le conscrit repassait une troisième et dernière fois devant le conseil. C'est pourquoi il convient de consulter les listes de présentation devant le conseil de révision des 3 années courant à partir du 20^e anniversaire du conscrit. Ces listes sont cotées 8 AL 1/14047-14299. Elles permettent de savoir si un appelé a fait un service militaire actif (dans ce cas, il figure sur la liste E ; le type de régiment est indiqué : infanterie, chasseurs, etc.) ou s'il a été exempté ou versé dans la réserve ou le Landsturm.

Si vous ne trouvez pas un ancêtre sur les listes de présentation devant le conseil de révision, il peut y avoir plusieurs raisons : il peut être décédé avant son 20^e anniversaire, il a pu passer devant le conseil de révision d'un autre arrondissement, il peut être engagé volontaire (soit pour 2 ou 3 ans, soit pour un service court d'un an comme sous-officier s'il a fait des études secondaires) ou il peut être insoumis. Voir 8 AL 1/1295, 14043, 14308-366. Voir aussi 1 AL 1/2361-2389 et 2405-2438 s'il s'agit d'un habitant de l'arrondissement d'Altkirch et 3 AL 1/949-950, 956-958, 1034-1036 et 2010-2011 s'il s'agit d'un habitant de l'arrondissement de Colmar.

Durant l'annexion, des natifs du Haut-Rhin ont fait leur service militaire dans l'armée française (ceux qui étaient durablement établis en France) ou se sont engagés dans la Légion étrangère française :

consulter 8 AL 1/1299 (pour les jeunes gens nés entre 1851 et 1858), 8 AL 1/1509 (pour ceux nés entre 1853 et 1872), 8 AL 1/1510 (pour ceux nés entre 1879 et 1889), 8 AL 1/1266-1268 (pour ceux nés entre 1883 et 1893). Voir aussi 1 AL 1/1330 et 2387-2389 s'il s'agit de jeunes gens originaires de l'arrondissement d'Altkirch et 3 AL 1/960 s'il s'agit de jeunes gens originaires de l'arrondissement de Colmar nés entre 1858 et 1884.

Ceux qui sont passés devant un conseil de révision français devraient figurer dans les registres matricules du département où ils résidaient.

Illustration : 8 AL 1/14159. Listes de présentation des conscrits de l'arrondissement de Guebwiller 1899 (extrait)

COMBATTANTS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Le Haut-Rhin a été annexé de droit à l'Allemagne de 1871 à 1918. La majorité des Haut-Rhinois a donc combattu dans l'armée allemande.

Les registres matricules des classes 1893 à 1914, cotés 18 AL 2, sont incomplets. En effet, ils ont été reconstitués après la guerre par les autorités militaires françaises ; les personnes décédées avant 1919 ou dégagées de toute obligation militaire n'y figurent pas. Pour les personnes qui y figurent, les états des services dans l'armée allemande sont indiqués de façon sommaire : service dans l'armée allemande de ... à ..., quelquefois l'arme (infanterie, etc.), le grade s'il s'agit d'un sous-officier. Pour ceux ayant servi dans l'armée française, les renseignements sont plus substantiels.

Les anciens combattants tant dans l'armée allemande que dans l'armée française pouvaient dans les années 1930 obtenir la carte du combattant. Les dossiers de demandes, cotés 17 AL 2, renferment les états des services détaillés durant la première guerre mondiale. En cas de renouvellement de la carte, la carte périmée (avec photographie du titulaire) peut se trouver dans le dossier.

Soldats décédés sous l'uniforme allemand :

Le décès des soldats était inscrit à l'état civil de leur commune de domicile. Les actes de décès peuvent être obtenus en mairie.

Pour savoir où un soldat est inhumé, s'adresser au Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge, Werner Hilpert Strasse 2, D — 34112 KASSEL (www.volksbund.de).

La Cour d'Appel recevait des listes des tués indiquant le régiment dans lequel le soldat servait (voir 76 AL 1). Les tables alphabétiques des décès des bureaux de l'enregistrement donnent les nom et prénom, profession, âge au moment du décès, lieu de naissance, date et lieu de décès des soldats.

Les soldats non rentrés étaient officiellement déclarés décédés et une date fictive de décès fixée par la justice dans les années qui ont suivi la guerre. Consulter les affaires F des tribunaux cantonaux (48 à 72 AL) et les affaires Z des tribunaux de première instance (74 et 75 AL).

Soldats décédés sous l'uniforme français :

Se connecter au site www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/

Illustration : 17 AL 2/360. Demandes de cartes et pensions de combattant de la guerre 1914-1918 (1928-1973). Hoeblich – Hofert (extrait)

A. 8137

CARTE DU COMBATTANT

ATURE DU HAUT-RHIN.



M. Hoegy
Prenom: Michael
Domicile: Bilzheim
Né le: 21 Mars 1883
A: Bilzheim Colmar 9 MARS 1932
Le Préfet, Président
Le Chef de Service administratif délégué

Spandau, den 7. August 1933.
Ber: C 7 (Spandau) 4111

Militär-Dienstzeitbescheinigung*)

über den Fahrer Michael Hoegy,

geboren am 21. März 1883 in Bilzheim, Gebweiler.

1. Dienstverhältnisse:

a) vor dem Kriege: nicht gedient.

b) nach Eintritt der Mobilmachung:

- 10.1.1917, z. 1. Battr. Ers. Batl. Fussartl. Regt. 11,
- 5.2.1917, z. Bespann-Abt. Ers. Batl. Fussartl. Regt. 21,
- 13.7.1917, z. 3. Battr. Fussartl. Batl. 97,
- 23.9.1918, z. 1. Battr. Ers. Batl. Fussartl. Regt. 20,
- 1.11.1918, z. B. Abtl. Ers. Batl. Fussartl. Regt. 20.

Entlassen: am 17. November 1918.

2. Gefechts-handlungen bzw. Aufenthalt im Kriegsgebiet:

(Anordnungsgemäß erfolgt für jedes Jahr nur Angabe einer Kampfhandlung oder eines zweimonatigen Aufenthalts)

- 1914:
- 1915:
- 1916:
- 1917: 13.7. - 25.12.17, Stellungskämpfe am Stochod.
- 1918: 21.3. - 20.7.1918 Kämpfe in Flandern.

3. Beförderungen:

4. Orden:

5. Bemerkungen:

Vorstehende Angaben stimmen mit der Kriegs-Stammliste Bd. Nr. 884/1586, B. Abt. Fussa 20

überein.

*) Militärpässe werden bestimmungsgemäß nicht mehr ausgestellt.



Handwritten signature

HOFER Alphonse

Pfastatt

47202

au Infanterie-Regiment 222
1. Kompagnie
1.10.14 - 1.3.15

du 1.12.14 au 20.12.14
Combats au Mont Kemmel

20

du 1.1.15 au 11.2.15
Combats en Pologne et dans
les Carpathes.

1

11

Le 1.3.1915 hospitalisé pour gelure des pieds.

au Landsturm-Infanterie-
Regiment 20
12. Kompagnie
1.6.15 - 14. 3.17
24.3.17 - 11.11.18

du 3.7.15 au 31.12.15
Combats à Lonsza et sur la
Narew.

5

29

OFFICE NATIONAL
DU
COMBATTANT
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
de HAUT-RHIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
N° 47202

CARTE DU COMBATTANT
DÉLIVRÉE

M. *Musieur* *Hofer*
Prénoms *Alphonse*
Domicile *Pfastatt, rue verte, 15*
Né le *25 avril 1894*
à *Toulhouse* *Haut-Rhin*
à *Commar* *17 NOV 1932*

Le Président du Comité départemental
Le Chef du Service Combattants délégué



Certificat des services délivré par l'Exploitation des Archives WAST.

ETATS DES SERVICES MILITAIRES A PARTIR DE 1919

Les registres matricules, cotés 18 AL 2, donnent l'état civil du soldat, ses affectations et domiciles successifs, ses éventuelles blessures, décorations et condamnations.

Pour obtenir la classe : ajouter 20 ans à la date de naissance.

Pour les soldats nés dans les arrondissements de Colmar, Guebwiller et Ribeauvillé : voir bureau de recrutement de Colmar.

Pour les soldats nés dans les arrondissements d'Altkirch, Mulhouse et Thann : voir bureau de recrutement de Mulhouse.

Les registres matricules des classes 1919 à 1940 sont conservés aux Archives départementales. Les registres matricules des classes 1941 et suivantes se trouvent encore au Bureau Central des Archives Administratives Militaires (BCAAM), Caserne Bernadotte 64023 PAU CEDEX. Les registres matricules des classes 1922 à 1940 ne sont pas librement consultables.

REGISTRES MATRICULES MILITAIRES

Les appelés sont inscrits dans le registre matricule de leur classe. Pour connaître la classe, il convient d'ajouter 20 à l'année de naissance.

La sous-série 18 AL 2 renferme les registres matricules des classes 1893 à 1940. Il s'agit :

- d'une part des registres matricules des classes 1893 à 1918 partiellement reconstitués par les autorités militaires françaises après la première guerre mondiale ; plusieurs remarques s'imposent :

- * les classes antérieures à la classe 1893 n'ont pas été reconstituées
- * les hommes morts durant la première guerre mondiale n'y sont pas inscrits
- * les états des services dans l'armée allemande n'y sont pas développés (pour rappel, le Haut-Rhin a fait partie de l'Allemagne de 1870 à 1918 et la plupart des hommes ont servi dans l'armée allemande)
- * les états des services des engagés volontaires dans l'armée française durant la première guerre mondiale y sont détaillés.
- * si la personne est toujours en vie en 1928 et est domiciliée dans le Haut-Rhin à cette date, elle a pu demander la carte du combattant (toutes armées : allemande, française, italienne, ...) : voir sous-série 17 AL 2

- d'autre part des registres matricules des classes 1919 à 1940, période durant laquelle le Haut-Rhin est repassé sous administration française.

Le département du Haut-Rhin est divisé en 2 bureaux de recrutement :

- Colmar pour les hommes nés et/ou domiciliés dans les arrondissements de Colmar, Guebwiller et Ribeauvillé
- Mulhouse pour les hommes nés et/ou domiciliés dans les arrondissements d'Altkirch, Mulhouse et Thann.

Une table alphabétique permet de connaître le numéro matricule de l'appelé ou engagé. Les tables sont d'abord distinctes pour les 2 bureaux de recrutement. A partir de la classe 1926 il n'y a plus qu'une table alphabétique unique : après les nom et prénoms figurent une série de chiffres : la date de naissance, le bureau de recrutement (681 pour celui de Colmar, 682 pour celui de Mulhouse) puis le numéro matricule.

A la fin de la table alphabétique on trouve souvent :

- une liste des naturalisés faisant partie de la classe
- une liste des omis de la classe, avec indication de la classe à laquelle ils ont été rattachés et de leur numéro matricule.

Outre les états des services militaires, les registres matricules donnent :

- les domiciles successifs des hommes jusqu'à ce qu'ils soient dégagés de toute obligation militaire (D.O.M.)
- les décorations dont ils ont pu bénéficier
- les condamnations qu'ils ont pu encourir ; celles amnistiées ont été noircies par l'autorité militaire.

Illustration : 18 AL 2/252. Classe 1920. Bureau de recrutement de Colmar : registres matricules 1001-1490

Nom : **Schwartz**
 Prénoms : **Camille Joseph** Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **1010**
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le **16 Décembre 1900**, à **Equisheim**, canton
 de **Wintzenheim**, département de **Haut-Rhin**, résidant
 à **Equisheim**, canton de **Wintzenheim**, département
 de **Haut-Rhin**, profession d'**ouvrier de chemin de fer**
 Fils de **Joseph** et de **Mme Heitzig**, domiciliés
 à **Equisheim**, canton de **Wintzenheim**, département de **Haut-Rhin**
 Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux **Blonds** Visage **rosé**
 Yeux **Bruns** Renseignements physiologiques compléments :
 Front : Inclinaison, Hauteur **mojeu**, Largeur, Dos, Base, Taille : 1 m. **68** centim.
 Nez : Hauteur **rectil.**, Taille rectifiée : 1 m. cent.
 Saillie, Marques particulières, Largeur

Degré d'instruction : **3**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° **100** de la liste du canton de **Wintzenheim**
 Classé dans la **5^e** partie de la liste en 19 **20**
 Classé dans la **2^e** partie de la liste en 19 **21** pour diminution acuite ouïe gauche
ajourné - pour faiblesse - Service Auxiliaire

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du **14 Avril 1921**
 Arrivé au corps le **11 Avril 1921**
 Envoyé dans la disponibilité le **26 Septembre 1922** en attendant
 son passage dans la réserve qui aura lieu le **1^{er} Octobre 1922**
 Affecté au **60^e Rég^t d'Infanterie** de réserve à **Equisheim**
Wintzenheim (H. Rhin) Certificat de bonne conduite Accordé
 Passé à la **7^e Section d'Infirmiers militaires** le **1^{er} Mars 1923**
 classé affecté spécial à la **6^e Cie des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine**
 comme homme d'équipe le **30 décembre 1925**
 Classé services armés par la **Com. de Colmar** le **11 Mars 1924**
 Passé par changement de domicile dans la subdivision
 de **Mulhouse** le **2 septembre 1920** inscrit **N° 450**
 Passé par changement de domicile dans la subdivision de
Selstatt le **19 Juin 1931** inscrit **N° 221** (1^{er} chef de
 Canton à **Muttersholtz**). Nommé à la **gare Centrale**
 de **Colmar**. Reintégré dans la subdivision d'origine
Colmar le **10 Mars 1932**
 Affecté spécial **Passé d'office au**
Bureau de Recr. tr s ourg 15 Mars 1933
N° 1140 C.M.12272 211^r au 29 nov- 1935
 Affecté spécial au titre de la **12^e 5^{on} de chemins de**
fer de campagne se mobilisant au **CMA.6**. Passé
 d'office en domicile dans la subdivision de la **Seine**
Central Paris le **31-3-1938**. Passé au **57115**
 Aucun Renseignement complémentaire

CORPS D'AFFECTATION.

NUMEROS

	NUMEROS	
	ou CONTRÔLE special.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.		
60 ^e Rég ^t d'Infanterie		2955
152 ^e Rég ^t Infanterie		
7 ^e Section d'Infirmiers militaires		
Affectations spéciales		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
2 sept 1920	Richwiller	Mulhouse	D
	(gare)		
19 Juin 1931	Muttersholtz	Selstatt	D
10 Mars 1932	Colmar	Colmar	D
	(gare centrale)		

EPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
Disponibilité	1 ^{re} Réserve	2 ^o Réserve	15-10-40 15-10-48

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, ouïs, etc.).

PERIODES DE SERVICE

Supplémentaires	dans 1..... du au
Armée territoriale.	1 ^{re} dans 1..... du au
Supplémentaires	dans 1..... du au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du au Du au

ESS main SNCF 5-10-62
 Passé au 57115